



## Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

### n° 20241217062 – Solidarité avec la population de Mayotte.

Le mardi 17 décembre 2024, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le jeudi 12 décembre, se sont réunis à la salle Henri Demay du Conseil Municipal.

**13 présents** : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

**4 absents** : Jean CLÉMENT ayant donné procuration à Christine MILÉSI, Cécile DRAPIER ayant donné procuration à Bruno GUÉRIN, Robert JASSEREAU ayant donné procuration à Armel BRIAND, Stéphanie PACHIS, Excusée.

Le Conseil Municipal désigne Christine MILÉSI, Secrétaire de Séance.

#### **Monsieur le Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L1111-1 ;

**Vu** l'urgence de la situation ;

**Expose** que face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France, en partenariat avec la Protection Civile présente dans la Région, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les Communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses Communes et ses élus ;

**Précise** que sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Commune de Vinça tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte ;

**Informe** que l'urgence est le secours aux victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures vitales ;

**Propose** au conseil municipal que la Commune de Vinça contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en faisant un don d'un montant de 3.000 € à la Fédération Nationale de Protection Civile dont le siège social est sis, Tour Essor, 14 rue Scandicci, 93500 Pantin, Association Nationale agréée de sécurité civile en France.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 16 voix pour,**

**Manifeste** sa solidarité avec la population de Mayotte qui vit une tragédie exceptionnelle, à la suite du passage du cyclone Chido ;

**Approuve** le soutien destiné au financement de l'aide humanitaire d'urgence à apporter à la population de Mayotte, par l'attribution d'une subvention de 3.000 € à la Fédération Nationale de Protection Civile ;

**Habilite** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.



**Bruno GUÉRIN,**

**Maire de Vinça.**

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID : 066-216602300-20241217-20241217062-DE

